

**DACP**

**REF : DACP2015063**

**Signataire : MC/AM/ED**

Séance du Conseil Municipal du 19/11/2015

**RAPPORTEUR : Anthony DAGUET**

**OBJET : Marché de nettoyage des surfaces vitrées dans tous les bâtiments communaux de la ville d'Aubervilliers pour les années 2016 à 2019. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

Dans l'objectif de maintenir ses bâtiments communaux dans un état de propreté reflétant une bonne image de ses services publics et face à la nécessité prégnante de procéder au nettoyage des vitres des bâtiments communaux, la ville d'Aubervilliers souhaite passer un marché pour le nettoyage des surfaces vitrées couvrant ses différents bâtiments communaux.

Au regard de l'importance du besoin recensé, le marché doit être lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert à publicité européenne en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics, en vue d'attribuer le marché au prestataire qui proposera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le marché global (c'est-à-dire sans tranche ni lot) sera passé pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2016 et sera renouvelable, par reconduction expresse, trois fois au maximum par période successive d'un an. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2019.

Il sera passé à prix unitaires et les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics :

**Montant minimum : 30 000€ H.T**

**Montant maximum : 180 000€ H.T**

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum de ce dernier.

Le montant maximum annuel ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de marché de nettoyage des surfaces vitrées dans les différents bâtiments communaux pour les années 2016 à 2019 ;
- Autoriser le Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer le marché avec l'opérateur économique ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 19 NOVEMBRE 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE**, le 19 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 novembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc  
Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine**, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme LE MOINE Sandrine, **MM. KADDOURI Nourredine**, Mme REDOUANE Wassila, M SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM. RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et **\*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

Mme FAGARD Alice,	Représentée par : <b>M. CECCOTTI-RICCI Roland</b>
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. KADDOURI Nourredine
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par : M. CHIBAH Salah
M. SANON Guillaume	Représenté par : M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KAMALA Kilani
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par : M. LOGRE Benoit

Mme PEJOUX Claudine et M. ZAIRI Rachid arrivés à partir de la question n°288  
Mme YONNET Evelyne représentée à partir de la question n°291 par M. SALVATOR Jacques  
Mme VIGEANT Claire représentée à partir de la question n°292 par M. ZAIRI Rachid  
Mme LENOURY Nadia partie à partir de la question n°309

**Absents :** Mme TLILI Leïla, M. TLILI Mohamed Fathi, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. HAFIDI Abderrahim, Mme ALVES Presilya,

**Secrétaire de séance :** Mme NEDELEC Soizig

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2015063

Signataire : MC/AM/ED

**OBJET : Marché de nettoyage des surfaces vitrées dans tous les bâtiments communaux de la ville d'Aubervilliers pour les années 2016 à 2019. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu le projet de marché,

Vu le budget communal,

Considérant que dans l'objectif de maintenir ses bâtiments communaux dans un état de propreté reflétant une bonne image de ses services publics et face à la nécessité prégnante de procéder au nettoyage des vitres des bâtiments communaux, la ville d'Aubervilliers a décidé, pour ce faire, au regard de l'importance des besoins recensés, de passer un marché public sur appel d'offres ouvert

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de marché sur appel d'offres relatif au nettoyage des surfaces vitrées dans tous les bâtiments communaux de la ville d'Aubervilliers, passé pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2016 puis renouvelable, par reconduction expresse, trois fois au maximum par période successive d'un an. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2019.

Le marché sera passé à prix unitaires et les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics :

**Montant minimum :** 30 000€ H.T

**Montant maximum :** 180 000€ H.T

**AUTORISE** le Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer le marché avec l'opérateur économique ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG  


Reçu en préfecture le : 20/11/2015  
Publié le : 20/11/2015  
Certifié exécutoire le : 20/11/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG  
